

## A la veille de la session d'été 2008 des Chambres fédérales

### **Maintien du principe de l'épuisement national en droit des brevets (08.010)**

A propos du choix d'un système en matière d'épuisement, SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la recommandation du Conseil fédéral de maintenir le principe de l'épuisement national, qui exclut des importations parallèles les produits bénéficiant de la protection du brevet. Si le Conseil national décide de s'écarter de ce principe, il convient alors faire en sorte que les réglementations correspondantes soient conformes à l'OMC et, en l'occurrence, de veiller à tenir dûment compte des particularismes liés aux prix administrés. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'élève contre la proposition de la CER du Conseil national de biffer, dans ce contexte, l'art. 14, al. 3 LPTh, ce qui correspond à un renversement inadmissible du fardeau de la preuve.

### **Renforcement de la capacité d'innovation: une chance à saisir pour la Suisse**

La Suisse fait partie des pays les plus novateurs du monde. Toutefois d'autres qu'elles sont en train de combler rapidement leur retard, aussi n'y a-t-il pas lieu de nous reposer sur nos lauriers.

Les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse à très forte valeur ajoutée entendent rester à la pointe de la compétitivité technologique internationale. Elles attendent donc de l'Etat qu'il leur aménage des conditions d'activité favorables - dans l'intérêt bien compris de l'ensemble de l'économie suisse.

Pour cela, il doit non seulement protéger le **droit des brevets** (voir ci-dessus) mais encore agir selon les deux axes que voici:

1. **Viser l'excellence dans la politique de la formation et de la recherche:** en intensifiant la concurrence et en orientant les financements vers les prestations, il s'agit en particulier de pousser davantage les hautes écoles vers les prestations de pointe. Pour cela, il ne suffit pas d'assurer des ressources en suffisance; il faut aussi apporter des modifications structurelles à l'espace suisse de la formation. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination

dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) demeure un sujet urgent et l'on ne saurait admettre qu'elle n'entre pas en vigueur avant 2012.

2. **Assurer une commercialisation rapide des produits innovants:** il importe de ne pas laisser une mentalité du risque zéro entraver inutilement, voire bloquer la commercialisation des technologies nouvelles des entreprises suisses. A ce titre, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose donc fermement à l'intention du Conseil fédéral, annoncée récemment, de prolonger de trois ans le moratoire sur les OGM dans l'agriculture. Ce type d'intervention entrave considérablement l'innovation. Pour sa part, avec son plan d'action pluriannuel "Jeunesse & Innovation", l'industrie chimique et pharmaceutique cherche à attirer de nouveau les jeunes, sur le mode ludique, vers la science et la technique.

### **Politique économique extérieure (08.008)**

La stratégie en deux volets du Conseil fédéral (OMC, accords de libre-échange avec d'importants partenaires) mérite d'être saluée. Pour l'industrie, sont prioritaires les accords avec les Etats-Unis et les Etats du groupe BRIC. En Suisse, il faut résolument faire avancer la réforme de la politique agricole.

### **Accord de libre circulation des personnes avec l'UE (08.029)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz apporte son soutien à la reconduction et à l'extension de l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Ces deux objets sont matériellement liés. Mais le fait de les réunir en un seul arrêté correspond à une décision politique.

### **Révision partielle de la LAMal: *managed care* – prix des médicaments (04.062)**

La CSSS du Conseil national veut s'en tenir à la définition de l'économicité des médicaments dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) qu'elle avait adoptée à une forte majorité lors de ses premières délibérations. Elle s'oppose ainsi à la décision du Conseil des Etats d'obliger par la loi le Conseil fédéral à assurer dans l'assu-

rance-maladie un "approvisionnement avantageux en médicaments". SGCI Chemie Pharma Schweiz approuve donc le rejet par la CSSS-N de la proposition problématique du Conseil des Etats.

Si cette recommandation de la CSSS-N ne parvient pas à l'emporter au plenum, SGCI Chemie Pharma Schweiz donne sa préférence à la proposition de minorité I, qui offre un compromis acceptable.

### **Révision partielle de la LPT<sub>h</sub> (1<sup>ère</sup> étape): préparations hospitalières (07.030)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la proposition de la CSSS du Conseil national dans la mesure où elle épouse la décision du Conseil des Etats. Dans cette révision partielle, il convient de soutenir sans réserve la règle de l'autorisation obligatoire pour les médicaments.

Cela comprend le but, lors de la promulgation de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT<sub>h</sub>), selon lequel tous les médicaments sur le marché suisse, moyennant des exceptions réglementées par la loi, nécessitent par principe une autorisation de Swissmedic.

Les exceptions motivées doivent être rigoureusement réglementées. Les médicaments qui ont encore été autorisés selon le droit cantonal avant l'entrée en vigueur de la LPT<sub>h</sub> doivent satisfaire aux exigences de la LPT<sub>h</sub> en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité jusqu'à l'expiration du délai de transition légal.

### **Disposition constitutionnelle pour la recherche sur l'être humain (07.072)**

La définition de règles claires concernant la recherche sur l'être humain revêt une très grande importance pour le pôle suisse de la recherche, compte de ses succès et de son importance dans les domaines médical et biologique. A cet égard, il est essentiel de veiller à ce qu'aucun préjudice pour la Suisse et sa position de pointe face à la concurrence internationale ne découle de cette réglementation aux niveaux constitutionnel et législatif. L'industrie respecte l'intérêt légitime des êtres humains associés à des projets de recherche de se voir assurer une protection suffisante. Mais ce souci doit être soigneusement mis en balance avec celui de la liberté de la recherche et de l'importance de la Suisse en tant que centre de recherches.

### **Indemnisation du mandat de prestations du Centre Tox (motions 07.3813 et 07.3855)**

A l'avenir, le Centre suisse d'information toxicologique (le "Tox") doit rester capable de fournir au public, dans d'excellentes conditions de sécurité et de fiabilité, ses prestations très appréciées en faveur de la santé publique relativement aux cas d'empoisonnement grave. Mal-

heureusement, ce centre est actuellement menacé à terme dans son bon fonctionnement parce que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en raison de restrictions budgétaires, a sensiblement réduit les montants qu'il alloue à ce centre. SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient donc les deux motions qui s'opposent à cette amputation incompréhensible. Les motions réclament le maintien d'une indemnisation correcte des prestations fournies par le Tox en exécution du mandat qui lui est assigné par la Confédération sur la base de la législation sur les produits chimiques, d'autant plus que le centre Tox a toujours prouvé qu'il fait un usage efficient et économe des fonds qui lui sont alloués.

### **Politique climatique: l'industrie fait sa part!**

Les 25 entreprises réunies au sein de la "plateforme énergie" de la chimie, entreprises qui consomment plus des deux tiers de l'énergie totale de la branche, se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à leur niveau de 1990. Les rapports d'étape annuels confirment régulièrement le respect de cet engagement.

SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'affectation partielle de la taxe CO<sub>2</sub> proposée par la CEATE-N pour les considérations de principe que voici: cette taxe incitative se transforme ainsi en impôt, de nouveaux mécanismes administratifs sont introduits, les règles du jeu sont modifiées en cours de partie.

Grâce à ses nombreux produits innovants, l'industrie chimique permet aux autres branches ainsi qu'aux ménages de réaliser d'importantes économies d'énergie, par exemple en remplaçant l'acier par des plastiques plus légers ou en renforçant les isolations thermiques. Elle contribue aussi à l'essor des nouvelles énergies en offrant, par exemple, de nouvelles matières composites pour la fabrication d'éoliennes.

SGCI Chemie Pharma Schweiz reste fondamentalement favorable à une taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub>. Elle considère toutefois que pour la période ultérieure à 2010, le système suisse doit être mieux intégré aux réalités internationales (feuille de route de Bali, négoce international des émissions). Il est donc prématuré de fixer dès maintenant des mécanismes contraignants et des objectifs quantitatifs précis en matière de réduction pour la période 2010-2020. Le modèle d'une Suisse "climatiquement neutre", qui veut compenser à l'étranger 100% des émissions de CO<sub>2</sub> produites en Suisse, suscite des réserves au sein de l'industrie chimique et pharmaceutique.